

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage : 11 décembre 2020

L'an deux mil dix-vingt et le dix-sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry– AUROUX François – BABILLON Agnès.

Excusés : SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne – GARO Carine.

Absents :

Procuration : SALATA Philippe à AUROUX François – VANDECASTEELE Corinne à BABILLON Agnès – GARO Carine à ANGE Josianne.

Sylvie MANGIONE a été élue secrétaire de séance.

• **PRESENTATION DU SERVICE COMMUN FISCALITE PAR JEREMIE GUIRONNET VALENCE ROMANS AGGLO (VRA)**

Service créé le 01/01/2016 et partagé entre VRA et 8 communes (Valence, Saint Marcel-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Beauvallon, Romans-sur-Isère, Peyrins, Mours-Saint-Eusèbe et Saint Paul-lès-Romans) devrait adhérer Clérieux, Montéléger et Alixan.

Enjeux :

- Expertise fiscale notamment en termes de délibérations (cadre des réformes fiscales)
- Travail de vérification sélective des locaux.
- Optimisation du budget de la commune dans le cadre du retour de fiscalité (TF et TH).

L'adhésion à ce service est payante à travers l'attribution de compensation au prorata des bases brutes.

Le Maire demande s'il y a des questions sur l'intérêt de cette adhésion et rappelle qu'il y a besoin d'une expertise et de moyens que la commune n'a pas (logiciels). Cela rend le travail de la CCID plus clair que le simple document à retourner à l'administration fiscale.

Départ de Jérémie GUIRONNET.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020**

Lecture est faite.

Question de Philippe SALATA (page 3) qui demandait si on ne peut pas pondérer avec des paliers entre les communes de moins de 2 000 habitants et celles de plus de 2 000 habitants car entre 2 000 habitants et 2 001 habitants la chute est brutale. Fabrice LARUE répondait que la question sera posée. Fabrice LARUE précise que cette question a été posée et qu'elle sera étudiée dans le cadre du prochain pacte fiscale de VRA.

François AUROUX demande des explications concernant la préemption au Four Banal (page 4). Fabrice LARUE répond que la délibération avait pour but de faire réagir le propriétaire. Il a déjà été reçu en mairie afin d'expliquer que la mairie ne souhaite pas préempter l'ensemble mais seulement les parcelles présentant un intérêt en termes de maîtrise foncière pour des interventions en urgence et de mise en sécurité. Fabrice LARUE répond que le conseil aura un retour sur l'issue de ces échanges.

Approuvé à l'unanimité

- **ADHESION SERVICE FISCALITE VRA AVEC PRESENTATION DE MONSIEUR GUIRONNET (VRA)**

Suite à la présentation de monsieur Jérémie GUIRONNET, Fabrice LARUE ajoute les principaux buts de ce service :

- D'établir le diagnostic fiscal annuel,
- De préparer la Commission Communale des Impôts Directs en lien avec les services communaux et fiscaux,
- De proposer une optimisation des bases fiscales (pas une optimisation de masse mais quelques maisons).

Adhésion d'un montant d'environ 700 € au total prise sur l'attribution de compensation (donc ce n'est pas une dépense supplémentaire en tant que tel).

De bons retours d'expériences de différentes communes, notamment les petites communes avec une CCID préparée différemment et une rentabilité.

C'est un service qui peut être stoppé quand la commune le souhaite.

Voté à la majorité (15 voix pour, 4 oppositions : Agnès BABILLON – Corinne VANDECASTEELE – François AUROUX – Philippe SALATA)

- **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fabrice LARUE déroule le règlement article par article du projet du règlement qui a été envoyé avant la séance.

Fabrice LARUE demande à ajouter : « aux débats » dans la prise illégale d'intérêt pas seulement « au vote » de la façon suivante :

« En cas d'intérêt avec la délibération mise aux voix, le maire, l'adjoint ou le conseiller municipal intéressé doit s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération du conseil municipal. ».

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR LES DECHETS ET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – 2019**

Fabrice LARUE précise que les rapports ont été envoyés avant la séance avec la convocation et qu'il va présenter synthétiquement les rapports.

François AUROUX demande si le rapport envoyé ne concerne que Clérieux ? Fabrice LARUE répond que non il concerne toute l'agglomération, seule la fiche synthétique concerne seulement Clérieux.

François AUROUX dit qu'il y a une délégation et demande de quelle durée sont les contrats de prestation avec Véolia ? Fabrice LARUE répond qu'ils doivent se terminer d'ici 3 ou 4 ans. François AUROUX demande si l'agglomération veut reprendre un délégataire ? Fabrice LARUE répond qu'a priori il y aura sûrement une nouvelle délégation.

François AUROUX a-t-on trouvé un moyen pour les décharges sauvages. Fabrice LARUE répond qu'il faut faire des retours en mairie pour que ce soit verbaliser mais on ne peut pas si on ne trouve pas de traces et de preuves.

Jean-Luc COMBRISSEON précise que la mairie fait la recherche dans les déchets mais c'est rare de trouver des éléments. Cela a été le cas récemment.

Sylvie MANGIONE demande si dans les analyses faites il y a une tendance sur l'amélioration du recyclage ? Fabrice LARUE répond que oui ça s'améliore.

Sylvie MANGIONE relève qu'il y a des ambassadeurs du tri qui font de la pédagogie, il serait intéressant de le faire sur la commune pour apprendre à trier. Peut-on solliciter le service ? Fabrice LARUE répond que oui, Jean-Marie WOZNIAK se renseigne.

Marie-Hélène JUVENON remarque qu'il y a des endroits où on tri plus de choses, qui décide, l'agglomération ? Fabrice LARUE répond que non c'est le Sytrad qui doit être en capacité de trier.

Voté à l'unanimité

- **ELECTRIFICATION POUR L'ALIMENTATION CHEMIN DES CARRIERS – SDED**

Jean-Luc COMBRISSEON présente le projet, il y a 4 lots, Vey, Sellami, Perrez et Bricaud. Le SDED va tirer une ligne électrique pour ces 4 maisons aux conditions ci-dessous :

Opération : Electrification

Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de M. Steven VEY, située chemin des Carriers, à partir du poste LES MIGNOTS.

Dépense prévisionnelle HT **12 197.78 €**

Dont frais de gestion HT : 580.85 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements hors taxe mobilisés par le SDED 9 981.39 €

Participation communale **2 216.39 €**

Il est précisé que le pétitionnaire rembourse le montant à la commune.

Voté à l'unanimité

- **CESSION DE VOIRIE COMMUNALE POUR LE RECALIBRAGE DE LA RD67 – CD26**

La commune de Clérieux est concernée par le projet de calibrage de la RD67 entre le pont TGV et le giratoire de desserte du collège (PR16+730 et 19+500).

Fabrice LARUE explique que cette délibération a déjà été prise par l'ancien conseil municipal et qu'il faut délibérer de nouveau avec le nouveau conseil municipal et parce qu'il y a un ajustement minime sur les longueurs. Les plans sont tenus à disposition dans la salle.

Voté à l'unanimité

- **DM3 BUDGET PRINCIPAL**

Dominique GIROT présente la décision modificative :

L'opération 01/2014 pour la réfection des allées du cimetière n'avait pas reçu de crédits en début d'année et il y a lieu d'abonder cette opération au compte 2151 à hauteur de 8 656 € pour la réfection d'une des allées du cimetière.

L'opération 76 pour la rénovation de la place de la mairie connaît un dépassement de crédit à hauteur de 2 246 € en raison de prestations supplémentaires et qu'il y a lieu d'abonder le compte 2313 à hauteur de 2 246 €.

Pour financer l'augmentation de ces deux opérations et présenter cette décision en équilibre, l'opération 71 de rénovation de la mairie au compte 2313 est diminuée à hauteur de 9 306 €.

Un mouvement comptable sur une opération d'ordre de dotations aux amortissements est nécessaire afin de procéder aux écritures comptables de fin d'année en prévoyant une recette d'investissement compte 28188 à hauteur de 1 596 € et une dépense de fonctionnement compte 6811 à hauteur de 1 596 € (les opérations d'ordres devant être équilibrées) et une dépense de fonctionnement au 60613 pour l'équilibre.

Le tableau ci-dessous récapitule le mouvement :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 01/2014 : Réseaux de voirie	8 656,00	28188 (040) : Autres immobilisations corp	1 596,00
2313 (23) - 71 : Constructions	-9 306,00		
2313 (23) - 76 : Constructions	2 246,00		
	1 596,00		1 596,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60613 (011) : Chauffage urbain	-1 596,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incc	1 596,00		
	0,00		
Total Dépenses	1 596,00	Total Recettes	1 596,00

Voté à l'unanimité

- **DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC VALENCE ROMANS HABITAT POUR LE PARC DU BEGUINAGE**

Fabrice LARUE sort de la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote. Jean-Luc COMBRISSEON présente le sujet.

La commune souhaite réaliser un espace vert public dans l'enceinte de la Maison Forte, entre les locaux municipaux et le bâtiment de Veille Bienveillante.

Cet espace vert, accessible à tous, a vocation à créer du lien entre les usagers des locaux municipaux (associations, visiteurs, habitants...) et les résidents de la Veille bienveillante.

Valence Romans Habitat (VRH) assure la maîtrise d'ouvrage de la Veille Bienveillante et des travaux d'espaces verts liés à cette résidence (travaux en contigus à l'espace vert public).

Le coût des travaux est estimé à 52 510,32 euros HT.

Il y aura un suivi de deux ans sur les végétaux et l'entretien sera fait par les agents du service technique.

Présentation du plan.

La question a été évoquée en commission patrimoine avec avis favorable à l'unanimité.

Marie-Hélène JUVENON demande si cela a été budgété ? Jean-Luc COMBRISSEON répond que non, mais il va y avoir une subvention de la Région à hauteur de 26 000 €. Sur la création de cet espace subvention de 25% du CD26. Globalement 42 000 € de subventions, reste à la commune 20 000 €.

François AUROUX demande si cela n'aurait pas pu être fait par le service technique ? Jean-Luc COMBRISSEON répond que c'est compliqué de faire intervenir différentes personnes sur un chantier global et qu'il y avait des travaux spécifiques notamment la création de réseaux, de la démolition mais ils s'occuperont de l'entretien.

Des échanges ont lieu sur le caractère public du parc. Il est précisé que ce parc sera communal et donc ouvert à tous.

Voté à l'unanimité

- **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET**

Sylvie MANGIONE présente le sujet. Compte tenu de la mutation d'Alexandra BERTRAND qui travaillait le matin, Sandrine LOUIS-EUGENE a demandé à travailler le matin sur les horaires de sa collègue plutôt que l'après-midi ce qui modifie la durée hebdomadaire de temps de travail.

Il est donc proposé de porter la durée du temps de travail de Sandrine LOUIS-EUGENE à temps non complet créé initialement pour une durée de 22.07 heures annualisées à 23.95 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2021.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné (seuil d'affiliation : 28 heures/semaine).

Il est proposé d'adopter cette augmentation de temps de travail.

Voté à l'unanimité

- **TABLEAU DES EFFECTIFS 2020**

Sylvie MANGIONE présente le sujet. En 2020 il y a eu des mouvements de personnel et il y a lieu d'établir un tableau des effectifs à jour :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CAT.	GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Attaché territorial	A	Attaché territorial	1	TC
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	TC
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial	2	TC
Technique	Adjoint technique territorial	C	Agent de maîtrise territorial	1	TC
Technique	Adjoint technique territorial	C	Agent technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	TNC

Technique	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	5	2 TC et 3 TNC
Sanitaire et sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	3	1 TC et 2 TNC
TOTAL				15	

Voté à l'unanimité

- **FORMATION DES ELUS**

Fabrice LARUE précise que les communes doivent inscrire dans leur budget la formation des élus municipaux.

Cette année cela a été compliqué donc dans le budget il sera prévu 1 420 € pour la formation des élus qui représente 2% de 71 000€ (indemnités des élus).

Voté à l'unanimité

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle E1147 située 25 rue de la Vallée*

Le 10 novembre 2020, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle E1147, située 25 rue de la Vallée, d'une superficie de 130 m² et propriété de la SCI SYCOMY. Pas de préemption.

- *Droit de préemption urbain pour la vente des parcelles E1233, 1307, 1310, 1332 et 1335 située 1645, route de Romans*

Le 10 novembre 2020, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles E1233, 1307, 1310, 1332 et 1335 située 1645, route de Romans, d'une superficie de 3 386 m² et propriété de Monsieur RIMET Yves. Pas de préemption.

- *Droit de préemption urbain pour la vente des parcelles E1364 et ZM186 située 50, impasse des Coquelicots*

Le 7 décembre 2020, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles E1364 et ZM186 située 50, impasse des Coquelicots, d'une superficie de 866 m² et propriété de Monsieur MARCON Dominique. Pas de préemption.

- *Droit de préemption urbain pour la vente des parcelles ZM57, 58 et 51 située Les Mignots*

Le 27 octobre 2020, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles ZM57, 58 et 51 située Les Mignots, d'une superficie de 180 m² et propriété de Madame JOURDAN Mireille. Pas de préemption.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle E1783 située 6 rue de la Vallée*

Le 23 octobre 2020, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle E1783 située 6 rue de la Vallée, d'une superficie de 1 709 m² et propriété de Monsieur GRACIANO Manuel. Pas de préemption.

- *Droit de préemption urbain pour fonds de commerce situé 63 rue de la Vallée*

Le 27 octobre 2020, le secrétariat de mairie a reçu une déclaration de cession d'un fonds de commerce située 63 rue de la Vallée et propriété de DCL&CO, bailleur Valence Romans Habitat. Pas de préemption.

- **QUESTIONS DIVERSES**

BANC Jean-Pierre demande s'il y a du dépistage à Clérieux ? Fabrice LARUE répond que non. Il y à Romans, les infirmières de Clérieux sont formées mais pas inscrite sur le site de la Région.

GIROT Dominique dit que le bulletin municipal va être imprimé prochainement pour les avoir samedi matin. Sollicitation de tous les élus pour le distribuer avant Noël.

VEY-FARCE Cathy informe que le CCAS a décidé de ne pas organiser les colis de Noël pour les plus de 75 ans pour ne pas se rendre chez eux en période de crise sanitaire et que des bons d'achat ont été envoyés par courrier. Déjà des retours positifs en mairie.

LARUE Fabrice

- Une requête a été faite à la CADA par monsieur Philippe SALATA qui reprochait de ne pas lui avoir mis un dossier à disposition qui concernait la mutation de la zone d'activité (ESAL) en logements. La transmission lui a été effectivement refusée par courrier par le Maire car ça n'a pas été transmis aux autres. Ce refus a été confirmé par la CADA, la transmission sera possible lorsque la décision sera adoptée ou refusée. C'est une procédure de plus, très chronophage pour les services.
- Il n'y aura pas de cérémonie de vœux, autre solution de faire une vidéo qui sera diffusée sur le site internet de la mairie. Intervention de tout le monde si tout le monde est d'accord. Le bureau municipal est d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.